SYNCHRONY (CH) FUNDS - Synchrony (CH) Guardian (CHF)

Rapport annuel au 15 mars 2021

Table des matières

Direction du fonds et organisation	2
Information aux investisseurs	3
Utilisation du revenu net	3
Chiffres comptables	4
Inventaire et transactions	6
Notes aux états financiers	9
Rapport de performance	10
Rapport abrégé de la société d'audit	11



Quai de l'Ile 17 Case postale 2251 CH-1211 Genève 2

www.bcge.ch



Rue du Maupas 2 Case postale 6249 CH-1002 Lausanne

www.gerifonds.ch

Les chiffres et indications mentionnés dans ce rapport font référence à des événements passés et n'offrent aucune garantie quant aux résultats futurs.

Unité de compte du fonds : Page

Direction du fonds et organisation

Direction du fonds

GERIFONDS SA Rue du Maupas 2 Case postale 6249 1002 Lausanne

Conseil d'administration

Stefan BICHSEL Président

Florian MAGNOLLAY Vice-président

Patrick BOTTERON Membre Directeur, BCV

Christian BEYELER Membre

Oren-Olivier PUDER Membre

Organe de gestion

Christian CARRON, directeur Bertrand GILLABERT, directeur adjoint Nicolas BIFFIGER, sous-directeur Frédéric NICOLA, sous-directeur Antonio SCORRANO, sous-directeur

Banque dépositaire

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Société d'audit

KPMG SA Esplanade de Pont-Rouge 6 1212 Grand-Lancy

Domicile(s) de souscription et de paiement

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne Banque Cantonale de Genève, Genève

Gestion du fonds

GERIFONDS SA a délégué la gestion du fonds à Banque Cantonale de Genève, Genève

Rapport annuel au 15.03.21 SYNCHRONY (CH) FUNDS - Synchrony (CH) Guardian (CHF)

Numéro de valeur : 39 875 014 Unité de compte du fonds : CHF Page 3

Information aux investisseurs

Aucune information aux investisseurs à communiquer pour le présent rapport annuel.

Utilisation du revenu net au 15 mars 2021

Date Ex VNI : 16/06/2021 Date de paiement : 18/06/2021

				Montant pour porteurs de parts domiciliés			
					en Suisse		à l'étranger
Classe	Affidavit	Coupon n°	Monnaie	Brut par part	Impôt anticipé fédéral moins 35%	Net par part	Net par part
	Non	3	CHF	0.80	0.28	0.52	0.52

Chiffres comptables

Aperçu	Devise	16.03.20	16.03.19	(Lancement 16.04.18
		15.03.21	15.03.20	du fonds) 15.03.19
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	CHF	28'428'797.78	22'428'337.23	15'163'583.82
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	CHF	103.10	98.37	101.04
Total Expense Ratio (TER) synthétique		1.22%	1.22%	1.13%

Le TER a été calculé et est publié conformément à la directive de la Swiss Funds & Asset Management Association SFAMA.

Compte de fortune

(Valeurs vénales)	15.03.21	15.03.20
Avoirs en banque		
à vue	814'976.80	855'802.85
Valeurs mobilières		
Parts d'autres placements collectifs	27'590'989.75	21'525'357.50
Autres actifs	42'518.65	64'188.80
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	28'448'485.20	22'445'349.15
Engagements envers les banques à court terme	-326.26	-167.56
Autres engagements	-19'361.16	-16'844.36
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	28'428'797.78	22'428'337.23

Evolution du nombre de parts du fonds	du fonds Période comptable 16.03		16.03.19
		15.03.21	15.03.20
Position au début de la période comptable		228'005	150'079
Parts émises		103'868	110'760
Parts rachetées		-56'130	-32'834
Position à la fin de la période comptable		275'743	228'005

Variation de la fortune nette du fonds

Fortune nette du fonds au début de la période comptable	22'428'337.23	15'163'583.82
Distribution prévue lors de la dernière clôture annuelle	-193'804.25	-60'031.60
Solde des mouvements de parts	4'844'247.37	7'998'394.12
Résultat total	1'350'017.43	-673'609.11
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	28'428'797.78	22'428'337.23

5

Unité de compte du fonds : Page

Compte de résultat	Période comptable	16.03.20 15.03.21	16.03.19 15.03.20
Revenus			
Revenus des avoirs en banque			
à vue		0.05	0.02
Intérêts négatifs		-9'703.43	-13'286.65
Revenus des valeurs mobilières			
Parts d'autres placements collectifs		211'782.80	202'760.17
Participation des souscripteurs aux revenus nets courus		16'683.74	12'936.44
Total des revenus		218'763.16	202'409.98
Charges			
Intérêts passifs		-0.02	0.00
Bonifications réglementaires			
Commission forfaitaire de gestion		-225'944.00	-188'580.91
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus ne	ts courus	-10'347.81	-4'445.46
Total des charges		-236'291.83	-193'026.37
Résultat net avant ajustements		-17'528.67	9'383.61
•			
Ajustements fiscaux *		229'311.47	193'376.56
Résultat net		211'782.80	202'760.17
Gains et pertes de capital réalisés		-205'292.78	-157'703.29
Résultat réalisé		6'490.02	45'056.88
Gains et pertes de capital non réalisés		1'343'527.41	-718'665.99
Résultat total		1'350'017.43	-673'609.11
	Période comptable	16.03.20	16.03.19
Utilisation du résultat du fonds		15.03.21	15.03.20
Résultat net		211'782.80	202'760.17
Report de l'année précédente		11'209.99	2'254.07
			,
Résultat disponible pour être réparti		222'992.79	205'014.24
Résultat prévu pour être distribué aux investisseurs		220'594.40	193'804.25
Report à compte nouveau		2'398.39	11'209.99
Total		222'992.79	205'014.24

^{*} Selon une communication de l'Administration fédérale des contributions

Unité de compte du fonds :

Page 6

Inventaire et transactions

Inventaire de la fortune du fonds à la fin de la période comptable

ISIN	Désignation	Nombre/Nominal	Monnaie	Cours	Valeur vénale	en %
Valeurs mobilière	s non cotées en bourse					
Parts d'autres pla	cements collectifs				27'590'989.75	96.99
CH0026517240	SYNCHRONY LPP FUNDS - Synchrony LPP Bonds -I-	56'250	CHF	97.25	5'470'312.50	19.24
CH0033837847	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Small & Mid Caps CH -I-	6'300	CHF	138.04	869'652.00	3.06
CH0102907927	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV CHF Foreign Bonds -I-	53'250	CHF	102.55	5'460'787.50	19.20
CH0181476414	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony All Caps -M-	19'900	CHF	87.55	1'742'245.00	6.12
CH0230260413	CSIF (CH) Bond Switzerland Domestic AAA-BBB Blue -FB-	3'225	CHF	1'074.19	3'464'262.75	12.18
CH0248680594	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Optimised SPI® -I-	22'800	CHF	142.30	3'244'440.00	11.40
CH0360417510	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony High Dividend Swiss Stocks -M-	7'250	CHF	121.02	877'395.00	3.08
Suisse					21'129'094.75	74.28
LU0851563733	SYNCHRONY (LU) FUNDS - Synchrony (LU) World Bonds (CHF) -I-	53'500	CHF	102.37	5'476'795.00	19.25
LU1162219346	SYNCHRONY (LU) FUNDS - Synchrony (LU) Liquoptimum (CHF) I Cap.	10'000	CHF	98.51	985'100.00	3.46
Luxembourg	Containing (Ed) Equapment (Off) Today.	10 000	Oill	00.01	6'461'895.00	22.71

Inventaire résumé	Valeur vénale	en %
Avoirs en banque à vue	814'976.80	2.86
Parts d'autres placements collectifs	27'590'989.75	96.99
Autres actifs	42'518.65	0.15
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	28'448'485.20	100.00
Engagements envers les banques à court terme	-326.26	
Autres engagements	-19'361.16	
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	28'428'797.78	

Page

Risques sur instruments financiers dérivés selon l'approche Commitment I

Engagement du fonds	% de la fortune nette	Montant
Total des positions augmentant l'engagement	0%	0
Total des positions réduisant l'engagement	0%	0
Informations supplémentaires et opérations hors-bilan		
Valeurs mobilières prêtées à la date du bilan		0
Valeurs mobilières mises en pension à la date du bilan		0
Montant du compte prévu pour être réinvesti		0
Type et montant des sûretés acceptées		
Aucune sûreté acceptée		0

Numéro de valeur : 39 875 014 Unité de compte du fonds : CHF Page 8

Liste des transactions pendant la période comptable

ISIN Désignation Achats 1) Ventes 2)

Positions ouvertes à la fin de la période comptable

Parts d'autres place	ements collectifs		
CH0026517240	SYNCHRONY LPP FUNDS - Synchrony LPP Bonds -I-	15'250	4'750
CH0033837847	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Small & Mid Caps CH -I-	400	
CH0102907927	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV CHF Foreign Bonds -I-	11'750	2'500
CH0181476414	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony All Caps -M-	5'650	500
CH0230260413	CSIF (CH) Bond Switzerland Domestic AAA-BBB Blue -FB-	575	
CH0248680594	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Optimised SPI® -I-	6'300	2'500
CH0360417510	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony High Dividend Swiss Stocks -M-	1'150	
LU0851563733	SYNCHRONY (LU) FUNDS - Synchrony (LU) World Bonds (CHF) -I-	14'500	5'250

¹⁾ Les achats englobent entre autres les transactions suivantes: achats / titres gratuits / conversions / changements de raisons sociales / splits / dividendes en actions/en espèces / répartitions des titres / transferts / échanges entre sociétés / distributions droits de souscription et d'options

²⁾ Les ventes englobent entre autres les transactions suivantes: ventes / tirages au sort / sorties après échéance / exercices de droits de souscription et d'options / conversions / reverse-splits / remboursements / transferts / échanges entre sociétés

Rapport annuel au 15.03.21 SYNCHRONY (CH) FUNDS - Synchrony (CH) Guardian (CHF) Numéro de valeur : 39 875 014 Unité de compte du fonds : Page

9

Notes aux états financiers

Commissions

SYNCHRONY (CH) FUNDS	Commission de gestion forfaitaire annuelle appliquée à la charge de la fortune du fonds	Commission d'émission à la charge de l'investisseur en faveur des distributeurs
Synchrony (CH) Guardian (CHF)	0.90%*	Max. 2.50%

^{*} En cas d'investissement dans des fonds cibles liés (tels que définis dans le contrat de fonds), la direction du fonds peut décider de prélever une commission de gestion réduite

Dans les limites du contrat de fonds, la direction du fonds et ses mandataires peuvent payer des rétrocessions pour indemniser l'activité de distribution. Ils n'accordent aucun rabais pour réduire les frais et coûts revenant aux investisseurs et imputés au fonds.

La direction du fonds n'a pas conclu de Soft Commission Agreements.

Le taux maximum des commissions de gestion à la charge des fonds cibles dans lesquels le fonds peut investir est de 3%.

Calcul et évaluation de la valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire de la part du fonds est déterminée à la fin de l'exercice annuel et chaque jour où des parts sont émises ou rachetées. Les jours où les bourses ou marchés des principaux pays de placement du fonds concerné sont fermés (par exemple, jours bancaires et boursiers fériés), il n'est pas effectué de calcul.

La valeur nette d'inventaire de la part du fonds peut également être déterminée à des dates auxquelles des parts ne sont pas émises ou rachetées, à des fins de calculs et mesures de la performance ou de calculs de commissions exclusivement. Elle ne peut en aucun cas servir de base à des ordres de souscription ou de rachat de parts.

Les placements négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public doivent être évalués selon les cours du marché principal. D'autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour la détermination de la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et des principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.

Les placements collectifs ouverts de capitaux sont évalués à leur prix de rachat ou à la valeur nette d'inventaire. S'ils sont négociés régulièrement à une bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction du fonds peut les évaluer selon le paragraphe ci-dessus.

Les avoirs en banque sont évalués avec leur montant plus les intérêts courus. En cas de changements notables des conditions du marché ou de la solvabilité, la base d'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouvelles circonstances.

La valeur nette d'inventaire de la part d'un fonds est obtenue à partir de la valeur vénale de la fortune du fonds, réduite d'éventuels engagements du même fonds, divisée par le nombre de parts en circulation. Il y a arrondi à deux décimales.

Rapport annuel au 15.03.21
SYNCHRONY (CH) FUNDS - Synchrony (CH) Guardian (CHF)
Numéro de valeur : 39 875 014
Unité de compte du fonds : CHF
Page 10

Rapport de performance

		2018	2019	2020	2021 au 15 mars
Performance du fonds (lancé le 16.04.18)	%	-2.26	6.69	0.04	0.06

Notes

- 1. La performance a été calculée et est publiée conformément à la directive de la Swiss Funds & Asset Management Association SFAMA.
- 2. Le fonds n'ayant pas d'indice de référence, sa performance n'est pas comparée à un tel indice.
- 3. Les chiffres figurant dans le tableau ci-dessus sont calculés sur une base annuelle sauf pour l'année de lancement (le début de la période est indiqué dans ledit tableau) et pour l'année de clôture (la fin de la période correspond à la date du présent rapport).
- 4. La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission ou du rachat des parts.

Unité de compte du fonds : CHF Page 11

Rapport abrégé de la société d'audit

Rapport de l'organe de révision selon la loi sur les placements collectifs sur les comptes annuels

En notre qualité de société d'audit selon la loi sur les placements collectifs, nous avons effectué l'audit des comptes annuels cijoints du fonds de placements **SYNCHRONY (CH) FUNDS** avec les compartiments suivants :

- Synchrony (CH) Defensive (CHF)
- Synchrony (CH) Balanced (CHF)
- Synchrony (CH) Balanced (EUR)
- Synchrony (CH) Dynamic (CHF)
- Synchrony (CH) World Equity (CHF)
- Synchrony (CH) Guardian (CHF)

comprenant le compte de fortune et le compte de résultats, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les autres indications selon l'art. 89 al. 1 let. b-h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC) pour l'exercice arrêté au 15 mars 2021.

Responsabilité du Conseil d'administration de la société de Direction de fonds

La responsabilité de l'établissement des comptes, conformément aux dispositions de la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placements et au prospectus, incombe au Conseil d'administration de la société de Direction de fonds. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration de la société de Direction de fonds est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 15 mars 2021 sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placements et au prospectus.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément ainsi que celles régissant l'indépendance conformément à la loi sur la surveillance de la révision et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

KPMG SA

Yvan Mermod Expert-réviseur agréé Réviseur responsable Santiago Ramos Expert-réviseur agréé

Genève, le 12 juillet 2021

Annexe:

- Comptes annuels comprenant le compte de fortune et le compte de résultats, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les autres indications selon l'art. 89 al. 1 let. b-h LPCC